



Communiqué de Presse



SONATRACH ET SAIPEM ANNONCENT AVOIR REGLE A L'AMIABLE LEURS DIFFERENDS

ALGER- le 14/02/2018 - SONATRACH et SAIPEM ont décidé de régler à l'amiable leurs différends et ont signé un accord pour mettre un terme aux procédures en cours concernant le contrat pour la réalisation d'une usine de liquéfaction de gaz à Arzew (le train GNL3Z), le contrat de réalisation de trois trains de GPL, une unité de séparation d'huile (LDHP) ainsi que des installations de production de condensats à Hassi Messaoud, le contrat de réalisation de l'oléoduc GPL LZ2 24 " (Ligne et station) à Hassi R'Mel et le contrat de réalisation d'une unité de production gazière et pétrolière sur le champ Menzel Ledjmet pour le compte de l'association SONATRACH/ FCP .

Cet accord est le résultat d'un dialogue constructif et représente une avancée importante dans les relations entre les deux sociétés.

SONATRACH et SAIPEM ont exprimé leur satisfaction d'être parvenu à un accord définitif qui met un terme à un contentieux préjudiciable aux deux sociétés.